

KARAPAS

**ANTI-ADHERENT BETON - CENTRALES À BÉTON, CAMIONS MALAXEURS,
POMPES À BÉTON ET MATÉRIEL DE CONSTRUCTION**



GAMME TP

Accroît la durée de vie du matériel

PROPRIÉTÉS :

KARAPAS forme un film protecteur assurant la protection du matériel contre les projections de bétons, mortiers et enduits.

Destiné à la protection du matériel en cours d'utilisation ou pour le matériel stocké, **KARAPAS** n'attaque pas les peintures et facilite le nettoyage du matériel.

En plus de sa fonction anti-adhérente, il apporte une protection immédiate contre la rouille grâce à ses composés inhibiteurs de corrosion.

Domaines d'application :

Matériel de chantier, centrales à béton, malaxeurs, camions-toupie, pompes à béton, coffrages (faces non coffrantes des coffrages*), matériel de construction stocké en parc.

*Avant la réutilisation des coffrages, éliminer les projections de **KARAPAS** des faces coffrantes.

MODE D'EMPLOI :

Matériels nécessaires : **PSI**.

KARAPAS s'utilise en pulvérisation, en une seule couche, fine et régulière.

KARAPAS s'applique aussitôt après le lavage, même sur support mouillé.

Le dosage est d'environ 20 m² / litre.

Le film anti-adhérent évite l'utilisation d'acide qui corrode le matériel.

Camions-toupie : appliquer **KARAPAS** sur l'arrière du camion malaxeur, sur la trémie ainsi que sur les goulottes, les bavettes, les glissières, les chapes des pneus et le châssis (le tambour si nécessaire).

KARAPAS s'utilise également par temps de pluie directement sur la surface mouillée du véhicule. L'eau s'écoule et une pellicule protectrice se forme.



LES POINTS FORTS DE KARAPAS

- **Anti-adhérent béton**
- **Protection immédiate**
- **S'applique même sur support humide**
- **Protège les endroits difficiles d'accès**
- **Diminue le temps de nettoyage**
- **Durée de vie du matériel prolongée**
- **Évite l'utilisation des acides corrosifs**



Malaxeur : appliquer **KARAPAS** à l'intérieur et à l'extérieur du malaxeur. Le travail terminé, le béton qui s'est déposé sur le film protecteur peut être facilement éliminé au jet d'eau.

Fréquence d'utilisation :

- Matériel en utilisation : après chaque lavage.
 - Matériel en parc : 1 à 2 fois par mois.
- Point éclair : > 100°C. Liquide translucide brun.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE :

1 an en emballages d'origine, bien fermés, dans un endroit ventilé et tempéré, à l'abri de toute source d'ignition et des fortes chaleurs.

1001281